

PUA

Le SNPNC prend ses désirs pour des réalités

Dans notre bulletin « *Le jeûne de Pâques* » portant sur les NAO, nous n'avons pas hésité à écrire que la PUA devant être versée en juin prochain serait de 1411,20€... Et puis quoi encore ? La PUA restera bien figée à 1400€ tout rond conformément à la décision unilatérale de la Direction ! Non mais !

Sur notre erreur, nous n'avons aucune explication sérieuse à fournir si ce n'est sans doute qu'elle trahit notre souhait inconscient de voir un jour la Direction proposer autre chose qu'un diktat en guise de négociation.

Or, tous les PNC le savent maintenant, depuis la négociation de l'ACG dont elle ne digère toujours pas le coût, la Direction a repris ses mauvaises habitudes de ne vouloir rien négocier réellement... Pas même une hausse de la PUA aussi symbolique soit elle !

Les tueurs mexicains sont cochons

Pas de droit de retrait



A l'heure où nous rédigeons ces lignes, déjà 152 morts ayant contracté la grippe porcine ont été dénombrés au Mexique.

Pas mal de PNC s'interrogent sur les risques que comporte un vol programmé à destination de Mexico et sur les possibilités qui leur sont données pour ne pas effectuer de tels vols.

Le Conseil d'Etat a rappelé dans un avis du 12 mars 1985 que le droit de retrait prévu par le Code du Travail ne peut être appliqué aux navigants et la jurisprudence de la Cour de Cassation donne au seul commandant de bord le pouvoir d'appréciation des conditions de sécurité appliquées à son vol.

Si le droit de retrait exercé par le commandant de bord s'applique à l'ensemble des membres de l'équipage, à titre personnel, ne vous mettez pas en difficulté en faisant appel à ce droit qui ne s'applique pas aux PNC individuellement.

Nous vous rappelons la seule règle s'appliquant au PNC en la matière: "*Tout membre d'équipage doit*

s'abstenir d'exercer ses fonctions dès qu'il ressent une déficience quelconque de nature à lui faire croire qu'il ne remplit pas les conditions d'aptitude nécessaires à l'exercice de ses fonctions", conformément au décret du 11 juillet 1991, repris en page 121 et 174 de l'ACG 2008-2013.

A aucun moment vous n'êtes tenu d'expliquer vos raisons... même si votre interlocuteur insiste ! ■

Collèges PN

Beaucoup pour et peu contre

L'ensemble des syndicats de PNT défend l'idée d'un collège PNT, mais seulement quatre syndicats PNC (sur sept) ont décidé d'en faire autant pour le PNC.

Voici l'état de la situation :

	Collège PNT	Collège PNC
CFDT (PNC)		Contre
CFTC (PNC)		Pour
CGC	UNAC (PNC) UNPL (PNT)	Pour
SNPL (PNT)	Pour	
SNPNC (PNC)		Pour
SPAF (PNT)	Pour	
SOLIDAIRE S	Sud Aérien (PNC) Alter (PNT)	Pour
UGICT-CGT (PNC)		Contre
UNSA	UNSA PNC R'WAYS (PNT)	Pour

Lors des négociations préélectorales à CITYJET, Sud Aérien a défendu au nom d'ALTER le collège pour le PNT mais s'est prononcé contre un collège pour le PNC.

Comme à CITYJET, la CGT a refusé les collèges PNT et PNC lors de la négociation du protocole préélectoral à BRITAIR. Elle a demandé l'arbitrage de l'inspection du travail pour avoir trois collèges légaux uniquement.

Quant à la CFDT elle déclare se ranger systématiquement au choix unanime des négociateurs d'accords préélectoraux, sachant que, grâce à la CGT ou à SUD, il n'y aura pas d'accord unanime et pas de collège PNC...

... Un soutien bien vu par le groupe Air France qui exerce à l'heure actuelle un lobbying inouï auprès des pouvoirs publics afin qu'un collège PNC ne soit pas légalement créé... ■

Air France qui pleure *Transavia qui rit*

Le 10 avril dernier Transavia France a publié le communiqué suivant :

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, transavia.com en France affiche un taux d'occupation moyen de 81%.



En mars 2009 la compagnie enregistre 82% de taux d'occupation soit une amélioration de 8 points par rapport au taux enregistré pendant le même mois de l'année précédente. En février 2009 la compagnie avait atteint 84% de remplissage contre 69% en février 2008. En janvier 2009 elle avait réalisé 78 % de remplissage contre 65% à la même période de l'année précédente.

"Au regard de la période difficile que notre industrie traverse, nous sommes très satisfaits de ces résultats qui reflètent une constante amélioration de nos taux de remplissage. Nous avons accueilli 1.300.000 passagers entre le mois d'avril 2008 et mars 2009." souligne Lionel Guérin Président Directeur Général de transavia.com en France.

Bref, alors qu'Air France premier actionnaire de Transavia vient d'annoncer lors de son conseil d'administration du 26 mars qu'elle est confrontée à son premier déficit depuis une quinzaine d'années, et met en œuvre une stratégie de riposte à la crise, le patron de Transavia France fanfaronne...

C'est une façon comme une autre de justifier les 20M€ de cash qu'Air France justement, a injecté l'été dernier dans le business du brave Lionel ...

A380

Anne, ma sœur Anne...

En dépit des rumeurs persistant à Airbus Industries, Air France entend



encore prendre livraison de son premier A 380 (n° de série 033 ; F-HPJA) en octobre 2009 et prévoit un premier vol commercial le 16 novembre prochain.

Premières destinations : JFK et DXB. Puis JNB, NRT et, à l'été, 2010 IAD.

Le deuxième A 380 (msn 040/F-HPJB) est prévu en novembre 2009 et le troisième (msn 043/F-HPJC) en janvier 2010. Deux avions supplémentaires F-HPJD et F-HPJE sont, eux, prévus normalement avant l'été 2010...

En revanche, la maîtrise supplémentaire (3^{ème} C/C) réclamée unanimement par tous les syndicats pour des raisons évidentes de sécurité sur cet appareil, elle, n'est toujours pas prévue par Air France !

■ Consolidation

AF-KLM poursuit son marché



Depuis le 24 décembre 2007 avec le rachat de **VLM**, compagnie régionale belgo-néerlandaise principalement tournée vers une clientèle d'affaires, le cabas du groupe a été singulièrement lesté par acquisitions de :

Martinair compagnie néerlandaise Charter / Cargo dont le groupe a acquis le 31 décembre 2008 les 50% détenus par l'armateur danois A.P. Moller – Maersk, KLM possédant déjà 50% de Martinair depuis de nombreuses années.

Alitalia dont le groupe a finalisé le 25 mars 2009 l'acquisition de 25 % de participation à travers une souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant de 323 M€ (*une misère nous a-t-on laissé entendre...*).

Mais ce n'est pas fini :

Le Groupe a remis le 23 mars dernier "*une lettre non engageante d'expression d'intérêts dans le but d'accéder à une documentation détaillée*" de la compagnie **Czech Airlines (CSA)**. Les offres fermes ne sont pas attendues par le ministère des Finances de la République tchèque avant juin.

"Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large des réflexions d'Air France-KLM sur l'industrie du transport aérien, le Groupe ayant à de nombreuses occasions indiqué son intention de participer au nécessaire processus de consolidation de ce secteur d'activités." commente-t-on dans les milieux autorisés...

Et toujours plus :

Air France-KLM plancherait déjà sur un autre dossier : celui de **Scandinavian Airlines**. Selon le quotidien *La Tribune*, SAS a lancé une procédure de consultation informelle et a contacté le groupe. Les actionnaires publics de la compagnie scandinave : le Danemark, la Suède et la Norvège souhaiteraient que SAS s'adosse à un gros opérateur.

Tout cela n'est pas gratuit, mais au moins, on saura quoi faire du cash préservé... Pourvu qu'il en reste pour financer les 380 ! ■

Adhérents SNPNC

Papiers s'il vous plaît !

Vous êtes adhérent du SNPNC et

- vous n'avez pas reçu les Rep'Air sur la rémunération (LC / MC) et les tableaux de calcul de primes de vol individualisées, salaire mensuel minimum garanti et RADD par grade, classe et échelon ?
- Vous souhaitez recevoir le rapport d'activité janvier 2007 – juin 2008 du syndicat ?